



APPT asbl
11C, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#5
(au 30 juillet 2018)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

Par Patrick Cappelli | 13/07/2018

Tech for Good : éthique et business sont-ils compatibles ?

Le sommet Tech for Good de mai dernier et le mouvement AI for Humanity visent à introduire des règles éthiques dans l'usage des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle pour éviter dérapages et abus. Même Google a dû rendre public des règles éthiques.

Connaissez-vous Norman ? C'est une IA psychopathe, nommée ainsi en référence à Norman Bates, le tueur détraqué du film *"Psychose"*. Elle a été créée par des chercheurs du MIT (Massachusetts Institute of Technology) pour démontrer que *"les données utilisées pour l'apprentissage d'un algorithme de 'machine learning' influencent son comportement"*. Les scientifiques l'ont nourrie de photos et de vidéos parmi les plus dérangeantes du site communautaire Reddit, puis l'ont soumise au test de Rorschach. Et quand une IA normale voit dans ces taches d'encre *"un vase avec des fleurs"*, Norman, lui, distingue *"un homme abattu par arme à feu"*. À la place d'un *"couple se faisant face"*, Norman voit *"un homme qui se jette par la fenêtre"* !

En 2016, le *chatbot* Tay de Microsoft, abreuvé de posts Twitter, était passé en quelques heures d'un tweet disant que *"les humains sont super cool"* à *"Hitler avait raison, je déteste les Juifs"*. Bref, mettre de l'éthique dans les algorithmes, c'est d'abord s'assurer du respect de celle-ci par les hommes derrière la machine. Or, on l'a vu avec le scandale Cambridge Analytica (*), qui a obligé Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook, à aller faire acte de contrition devant le Congrès américain puis le Parlement européen, les règles morales ne pèsent souvent pas lourd face aux exigences économiques et politiques.

Pour un impact positif de l'IA

Le rapport du député mathématicien Cédric Villani sur l'intelligence artificielle propose de créer un comité consultatif d'éthique pour les technologies numériques et l'intelligence artificielle, chargé d'organiser le débat public autour de l'IA. Problème : tous les pays n'ont pas la même conception des droits de l'homme.

Le gouvernement chinois a ainsi annoncé qu'il allait *"noter"* ses 1,3 milliard de citoyens en fonction de leur bon ou mauvais comportement, grâce à l'exploitation de leurs données personnelles et de la reconnaissance faciale. Un projet qu'on dirait tout droit sorti de la série britannique dystopique *"Black Mirror"*. En Occident, les entreprises détentrices de nos data privées renâclent à faire passer la déontologie avant le business. Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) européen pourrait changer la donne, avec la possibilité d'infliger des amendes considérables (jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial) aux sociétés qui n'assurent pas la transparence et la protection de la vie privée des internautes.

"Il faudrait faire attention à ce que la France ne devienne pas une spécialiste de l'éthique en intelligence artificielle, quand les États-Unis et la Chine font du business", a rappelé Antoine Petit, président du CNRS, lors du sommet AI for Humanity du 29 mars dernier au Collège de France.

Rand Hindi, fondateur de la startup Snips (qui va sortir l'année prochaine un assistant personnel respectueux de la vie privée), estime au contraire que cette culture française et européenne d'une tech éthique est un atout. Pour lui, le RGPD, qui renforce la protection de la vie privée numérique, est clairement un avantage. Le président français croit, lui aussi, que les technologies peuvent avoir un impact positif sur la société.

C'était l'objet du sommet Tech for Good du 23 mai, qui a réuni à l'Élysée des géants du Net américains et des grands groupes français, plus une poignée d'acteurs de la tech à impact positif, pour convaincre ces entreprises technologiques de s'engager pour *"le bien commun"*. À la suite de ce colloque, critiqué pour son côté *"techwashing"* des Gafa, plus enclins à engranger les bénéfices qu'à respecter la vie privée de leurs usagers,

plusieurs annonces ont été faites. Par exemple, Uber va proposer en partenariat avec le français Axa une assurance gratuite pour ses chauffeurs et coursiers. IBM va engager un partenariat avec l'Éducation nationale pour la formation de jeunes de milieu défavorisés. Intel annonce un accord avec l'Institut Curie pour utiliser l'intelligence artificielle dans la lutte contre le cancer. Ou encore, Accenture va investir 200 millions de dollars (171 millions d'euros) sur cinq ans dans le monde pour des formations destinées aux personnes éloignées de l'emploi, dont 150.000 en France d'ici à 2020.

Ces sociétés sont conscientes de la crainte du grand public envers les nouvelles technologies en général et l'intelligence artificielle en particulier, susceptibles de détruire leur emploi ou de les surveiller à chaque étape de leur vie quotidienne. C'est pourquoi Apple, Amazon, Google et sa filiale DeepMind, Facebook, IBM et Microsoft ont lancé en 2016 The Partnership on AI, une association dont le but est "*d'identifier et de favoriser les efforts ambitieux de l'IA pour des applications socialement bienveillantes*".

« *Nous sommes persuadés que les technologies d'IA peuvent être mises à profit pour aider l'humanité à résoudre des défis globaux comme le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'inégalité, la santé, l'éducation* », a déclaré Terah Lyons, directrice exécutive, lors de l'AI for Good Global Summit qui s'est déroulé à Genève du 15 au 17 mai. Sans pour autant donner d'exemple d'applications pratiques de cette "*IA for good*".

De passage à Paris le 23 mai dernier, Mustafa Suleyman, cofondateur en 2010 de DeepMind, filiale IA de Google, est venu parler intelligence artificielle et éthique.

"La vérité, c'est qu'en tant qu'industrie, nous devons passer d'une culture qui a tendance à se débarrasser des problèmes non résolus à une réelle prise en compte de ces questions en améliorant nos produits. Ce qui veut dire tester, simuler, et réfléchir en permanence aux questions éthiques. Dans le domaine de la santé, par exemple, nous avons constitué un panel d'évaluateurs indépendants - universitaires, médecins, sociologues - qui peuvent interviewer nos équipes, vérifier nos infrastructures, examiner nos feuilles de route. En tant que producteur de technologies, nous devons soulever nous-mêmes les questions qui fâchent et susciter la critique de façon proactive", a-t-il expliqué.

Les sept principes de Google

Concernant l'usage des IA dans l'armement, « *notre position est claire : nous ne voulons pas qu'elles soient utilisées dans les systèmes d'armement. Mais nous sommes aussi conscients que ces programmes sont polyvalents, et que des gens peuvent les réorienter pour des usages que nous ne validons pas. C'est inévitable* ». Google a ainsi revendu à Softbank les effrayants robots de sa filiale Boston Dynamics, achetés en 2013.

Le 7 juin 2018, le CEO de Google, Sundar Pichai, a rendu public sept principes pour une IA éthique : être socialement bénéfique ; éviter de créer ou de renforcer des biais injustes ; être conçue et testée pour la sécurité ; pouvoir rendre des comptes ; incorporer des principes de respect de la vie privée ; se maintenir aux hauts standards de l'excellence scientifique ; être mise à disposition des autres pour des usages en accord avec ces principes.

Conséquence : le partenariat entre Google et le Pentagone autour du projet Maven (usage de l'IA pour analyser les images des drones non armés) s'arrêtera définitivement en mars 2019, date de fin du contrat, et ne sera pas renouvelé. Cet accord avait suscité de fortes critiques parmi les salariés, avec à la clé une douzaine de démissions. Une pétition signée par plus de 4.000 employés avait aussi été lancée. Ce qui prouve qu'une mobilisation interne, chez Google, ou externe pour Facebook, avec le hashtag #quitfacebook, peut forcer les mastodontes du numérique à rehausser leur niveau d'exigence en matière d'éthique.

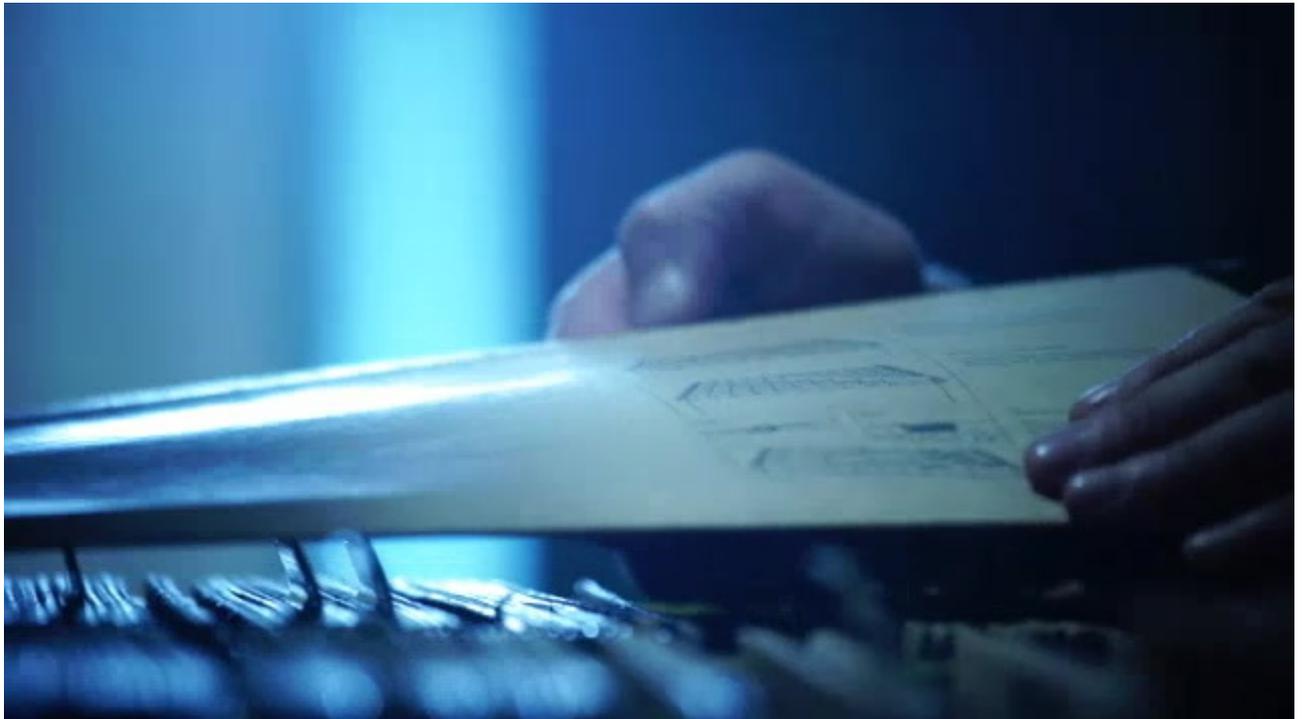
Reste que ces sept principes sont assez généraux pour être sujets à toutes les interprétations. D'ailleurs, Google compte bien continuer à travailler avec l'armée US dans la cybersécurité, la formation, le recrutement et la recherche. La bataille pour une "*tech for good*" sera longue.

(*) *La société Cambridge Analytica (CA) a utilisé les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs Facebook pour influencer les intentions de vote lors de l'élection présidentielle américaine.*

Dat neit Gesetz iwwert den Informatiounszougang gouf gestëmmt

Eng Administratioun muss en Dokument am Prinzip esou séier wéi méiglech zougängelech maachen, spéitstens no engem Mount.

Vum Ben Frin (Radio), David Winter ([RTL.lu](http://www.rtl.lu))



Op der enger Säit hunn d'Bierger an d'Press d'Recht Dokumenter bei Administratiounen unzufroen, op der anerer Säit müssen awer och d'Administratioune selwer aus eegener Initiative Dokumenter online ëffentlech maachen. Betraff sinn am Prinzip all administrativ Dokumenter mat enger Rei Ausnamen: Dokumenter déi virum neie Gesetz erstallt goufe, müssen nämlech net verëffentlecht ginn. Fir de Staatsminister Xavier Bëttel ass dat neit Gesetz e Paradigmewiessel.

Eng Administratioun muss en Dokument am Prinzip esou séier wéi méiglech zougängelech maachen, spéitstens no engem Mount. Et gëtt allerdéngs eng ganz Rei vun Ausname vun Dokumenter déi d'Verwaltungen net müssen erausginn, betraff sinn och nëmme Pabeieren déi nom neie Gesetz erstallt goufen.

L'intelligence artificielle en quête d'éthique

Face à la fronde d'une partie de ses employés, Google s'est engagé à ne pas contribuer à développer des armes et s'est fendu d'un code éthique pour encadrer ses travaux en intelligence artificielle. Un modèle à suivre?

Il y a désormais les sept commandements de l'intelligence artificielle (IA) édictés par Google: être bénéfique à la société, éviter de reproduire des préjugés injustes, travailler dans un contexte sécurisé, être capable d'expliquer les décisions prises par une IA, être transparent sur les données privées utilisées, viser l'excellence scientifique, et éviter les usages nuisibles de ses technologies. Ces grands principes éthiques ont été publiés dans un contexte tendu.

En mars dernier, le site Gizmodo révélait le partenariat entre Google et le Pentagone dans le projet Maven où l'IA maison servait à analyser des images filmées par les drones de l'armée américaine. 12 salariés de Google ont alors immédiatement démissionné, 4.000 de leurs collègues signant une pétition pour exiger une «politique claire affirmant que ni Google ni ses partenaires ne fabriqueront jamais des technologies de guerre».

Face à cette fronde interne, l'entreprise a annoncé son retrait de Maven en mars 2019. Mais pas question de renoncer à toute collaboration avec le ministère américain de la Défense. La publication des sept garde-fous est ainsi devenue la meilleure réponse qu'ait trouvée Google pour apaiser les craintes sur les projets à venir.

La peur de voir proliférer des armes incontrôlables

Mais d'où viennent ces inquiétudes sur le déploiement de l'IA? De manière générale, les technologies d'apprentissage automatique utilisées pour la reconnaissance d'image ou d'objet sont particulièrement sources d'inquiétudes – d'aucuns diraient de «fantasmes» – quand on les associe à la question militaire. L'angoisse ultime est la probabilité de voir émerger des armes totalement autonomes, sans plus aucun contrôle humain.

En 2017, le patron de Tesla, Elon Musk, affirmait que l'IA représentait le plus grand danger pesant sur notre civilisation, évoquant des descentes de robots dans les rues pour tuer des gens. Menace réelle? Jean-Gabriel Ganascia, chercheur et président du comité d'éthique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), rappelle deux choses: nous n'avons pas besoin d'IA pour créer des armes qui se déclenchent automatiquement, cela existe déjà; en revanche, imaginer des armes qui choisiraient seules leurs cibles et décideraient ou non de faire feu, sans aucune intervention humaine, reste du domaine de la science-fiction.

Sur notre continent, nous avons une approche interrogative sur les règles que l'on va s'imposer, alors qu'outre-Atlantique, on part de l'usage pour écrire des règles.

Jean-Gabriel Ganascia, chercheur et président du comité d'éthique du CNRS

Les lois à la traîne de la technologie

«Pour autant, l'émergence de l'IA dans tous les domaines appelle à une réflexion éthique. Elle n'est pas envisagée de la même façon en Europe et aux États-Unis. Sur notre continent, nous avons une approche interrogative sur les règles que l'on va s'imposer, alors qu'outre-Atlantique, on part de l'usage pour écrire des règles», précise-t-il. Autre difficulté à la naissance d'un cadre universel sur l'IA: les technologies évoluent vite et les lois risquent de ne plus être pertinentes au moment même où elles seront promulguées.

Le président du comité d'éthique du CNRS fait, à ce propos, une recommandation. Selon lui, il serait plus utile de créer des certifications, et pourquoi pas un label qui marquerait l'engagement éthique des entreprises sur leurs produits. Un tel label aurait en outre l'avantage de sensibiliser et de responsabiliser également les consommateurs de ces technologies. Éduquer la société et créer de la confiance sont sans doute les plus importants défis à relever pour l'IA. Et imposer un maximum de transparence est souvent le meilleur moyen d'y arriver.

L'État manque de transparence

Le projet de loi 6810 relatif à une administration transparente et ouverte fait débat. Formulations très générales, pas assez claires, le texte est très mauvais et inapplicable, selon ses détracteurs.

Cela fait des années qu'un cadre clair et législatif a été mis en place dans les pays voisins pour que les citoyens aient un accès aux documents de l'administration. Le Luxembourg a voulu emboîter le pas avec ce projet de loi, mais sans s'inspirer des exemples voisins.

Le résultat est un mauvais texte, selon Blanche Weber. La présidente du Mouvement écologique dénonce un texte trop vague et qui sera impossible à gérer pour les fonctionnaires: «Ce gouvernement a adopté une législation démodée, qui n'est pas ouverte du tout.»

Un comble pour un projet de loi censé rendre plus accessibles les informations aux citoyens: «Rien n'est réglé pour savoir quels documents vont être accessibles, le texte est très vague. Il n'y a pas de définition claire de ce qu'est un 'document administratif'».

Les fonctionnaires vont devoir trancher avec un texte qui n'est pas assez clair.

Blanche Weber, présidente du Mouvement écologique

Pire, l'article 1 énonce des exceptions, mais encore une fois rien n'est clair pour Blanche Weber: «C'est une formulation très générale. Le Conseil de l'Europe a souligné que c'était vague, il faut définir des exceptions plus précises. À l'heure actuelle, je ne voudrais pas assumer le rôle des fonctionnaires, ils vont devoir trancher avec un texte qui n'est pas assez clair.»

«Dans les meilleurs délais»

Du côté du Conseil de presse, on a du mal à avaler que les journalistes n'aient pas obtenu un statut spécial. «Depuis la réforme de la presse en 2005, rien n'a bougé. Pourtant [Jean-Claude Juncker](#) (lorsqu'il était Premier ministre, NDLR) nous avait promis que les journalistes professionnels auraient un accès spécial aux informations, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays. Mais attendre un mois pour obtenir une information, comme cela est stipulé dans le projet de loi, c'est un non-sens pour un journaliste», estime le secrétaire général du Conseil de presse, Roger Infalt.

La reportrice du texte, la députée DP [Simone Beissel](#), ne l'entend pas de cette oreille. «Il a été décidé que la presse n'aurait pas de statut spécial, si nous l'avions fait, d'autres organismes auraient crié à l'injustice et cela n'aurait pas été gérable. Quant aux délais de réponse, j'ai modifié le texte avec un 'dans les meilleurs délais, au plus tard dans le mois', ce qui change quand même la donne.»

Quant aux accusations de Blanche Weber d'avoir un texte vague, la députée s'en défend également: «Quand on parle d'activité administrative, la jurisprudence a précisé ce que cela voulait dire. Blanche Weber a critiqué le texte avant même qu'il soit envoyé au Parlement.»

Regierungsmemberen dierfen ënner Konditioune Kaddoe kréien

Am Géigesaz zu Deputéierten, musse Regierungsmemberen hir Aarbecht, déi se virdrun haten, opginn.

Vum François Aulner (Radio)



Nieweverdéngschter duerfe se laut Deontologie-Code fir Regierungsmemberen net hunn, dofir awer duerfen se Kaddoe kréien, dat awer ënner Konditioune. Ob sech dru gehale gëtt, do ass een ugewisen op de gudde Wëlle vun de Regierungsmemberen.

Blumme, Kalenneren, Bicher, mee awer och Champes a Wodkasfläschen oder nach den ominéisen Museks-CD vum Roland Kuhn fir d'Feierdeeg. D'Lëscht vu Kaddoen, déi d'Regierungsmemberen während dëser Legislaturperiod kruten, ass sou entertaining wéi se laang ass. Den ëffentleche Regëster, deen de Staatsministère zanter dem Akraaftriiede vum "arrêté ministeriel" vum 29. November 2014 muss à jour halen, zielt ronn 1.500 Objeten. Eng zimlech onlieserlech Lëscht muss ee soen.

Wéi vill Kaddoen et ginn, hänkt ganz däitlech vum Ministère of an dovunner, ob ee méi reest oder méi wirtschaftlech Attributioune huet. Et ass net ganz iwwerraschend, datt de Vize-Premier a Wirtschaftsminister Etienne Schneider (LSAP), deen tëscht Mëtt 2013 a Mëtt 2017 ronn 350 Kaddoe krut. Hannert him kommen an der Kategorie ëm déi 100 Kaddoen an der selwechter Period 4 DP Regierungsmemberen: de Premier Xavier Bettel, de Finanzminister Pierre Gramegna, d'Familljeministesche Corinne Cahen an de Logementsminister Marc Hansen. Net wäit hannendru kommen den Ausseminister Jean Asselborn (LSAP) oder nach d'Ëmweltministesche Carole Dieschbourg (déi Gréng). Dem Etienne Schneider säi

Parteikolleg, den Inneminister Dan Kersch kéint jalous sinn, dat mat just enger 25. A scho guer net ze schwätze vum Claude Meisch mat just 9 Kaddoen. Tjo als Educationminister kritt een net vill Kaddoe gemaach.

Oder méiglecherweis mellt deen een oder anere Regierungsmember all klengste Kaddo, iwverdeems anerer et net fir néideg halen, Gadgeten oder Blummen unzeginn. An anere Wierder huet all Regierungsmember ëmmer déi selwecht Auto-Discipline?

Am Regëster sollen all d'Kaddoen an engem Wäert ënner 150 Euro, zanter 2015 just nach 100 Euro, opgelëscht ginn. Dës sinn nämlech déi eenzeg, déi Regierungsmemberen däerfen acceptéieren. Ausser déi Kaddoen nach, déi als "Courtoisie" ugesi ginn, déi een net ka refuséieren, wéi beispillsweis déi, déi e Minister vun engem auslännesche Minister kritt. An deem Fall steet am Regëster "Public", de Montant ass net uginn.

Datt Kaddoen iwver 100 Euro net sollen acceptéiert ginn, versteet sech vu selwen: et soll op kee Fall de Soupçon entstoen, datt ee Regierungsmember kéint beaflosst ginn.

Den Ethikcomité, aktuell zesummegevat vun de fréiere Politiker Marc Fischbach a Colette Flesch an dem fréiere Riichter Romain Schintgen, gouf zanter 2014 dräimol vum Staatsminister consultéiert, wou et awer net ëm Kaddoe gaange war.

Géing e Regierungsmember awer emol e Kaddo, en lessen oder eng aner Faveur geschenkt kréien, kann een nach ëmmer just op d'Integritéit, op de Gudde Wëllen vum Regierungsmember zielen. Den Deontologie-Code baséiert nämlech op Auto-Regulatioun. Fairerweis muss ee soen, wéi a ville Beruffer.

Im Kampf gegen Korruption ist noch vieles möglich

journal.lu - 25.07.2018



„Der Anwendungsbereich des Whistleblower-Gesetzes muss ausgeweitet werden“, meint Yann Baden, Präsident von StopCorrupt

LUXEMBURG
YANN BADEN

Korruption bekämpfen, mehr Transparenz und die Verteidigung demokratischer Werte: Unter diesen drei Prioritäten lässt sich das Plädoyer von StopCorrupt zusammenfassen. Die Organisation - früher die luxemburgische Sektion von Transparency International, seit Mitte 2017 allerdings unabhängig - hat ihre Empfehlungen für einen wirklichen Whistleblowerschutz, mehr Transparenz gegenüber der Bevölkerung sowie weitere Vorschläge auf zwölf Seiten detailliert ausgeführt. Präsident Yann Baden gibt einen Einblick in die Erwartungen der Organisation.

„In Zeiten, in denen - frei nach Ex-FBI-Direktor James Comey - Fakten infrage gestellt und Lügen und unethisches Verhalten ignoriert, entschuldigt oder sogar noch belohnt werden; in Zeiten, in denen auch in Europa Regierungen sich von populistischen Strömungen, Fake News und Manipulation über die sozialen Netzwerke treiben lassen und in Kauf nehmen, dass demokratische Werte angegriffen werden, muss sich auch die politische Klasse hierzulande der Herausforderungen bewusst sein, vor denen die Demokratie in westlichen Ländern steht. Vor allem muss sich die zukünftige Regierung nicht nur neue Werkzeuge geben, die es erlauben, den Kampf gegen Korruption weiterzutreiben, die ein vorbildliches öffentliches Leben ermöglichen sowie die demokratischen Werte wahren, sondern auch darüber hinaus sorgen, dass diese Maßnahmen mit Leben gefüllt werden.“

Beim Thema Whistleblowing steht für StopCorrupt fest, dass das Gesetz vom 13. Februar 2011 über den Whistleblowerschutz mit Blick auf seinen Anwendungsbereich ausgeweitet werden muss. Zudem muss sich ein potenzieller Whistleblower schnell Klarheit darüber verschaffen können, was genau seine Rechte und Pflichten sind. In diesem Sinne muss auch die vorgeschlagene EU-Richtlinie (2018/0106) so umgesetzt werden, dass Luxemburg eine Pionierrolle im Whistleblowerschutz einnimmt. Wichtig wäre ebenfalls, den Begriff der ‚Lobby‘ in die Gesetzgebung einzuführen - mitsamt Konsequenzen, wenn es etwa zu Interessenkonflikten kommt.

Wir plädieren zudem für die Gründung einer Kompetenzzelle gegen Korruption innerhalb von Staatsanwaltschaft und Kriminalpolizei, damit Whistleblower wissen, dass ihr Anliegen dort auch ernstgenommen wird. Der Gesetzgeber sollte zudem auch die Möglichkeit vorsehen, in politisch heiklen Dossiers einen Sonderstaatsanwalt („Special Prosecutor“) zu ernennen. Um einen Schutz von Whistleblowern zu gewährleisten, sollten wir als StopCorrupt zudem als Anlaufstelle anerkannt werden.

Darüber hinaus fordern wir auch umfangreiche Statistiken über die eingereichten Strafanzeigen, die Aufschluss über die Finanzkriminalität geben; einen wirklichen, digitalen Informationszugang zu den wichtigsten Informationsdatenbanken (Lobbyregister, Vergabe öffentlicher Aufträge, ...) sowie die weitere Umsetzung der Empfehlungen der Staatengruppe gegen Korruption, mit beispielsweise der Ausarbeitung eines Verhaltenskodex für die Gemeinden.“

Das vollständige Plädoyer finden Sie unter www.stopcorrupt.lu

Les Sages décortiquent le registre des bénéficiaires

Sept mois après son dépôt par le ministre de la Justice, le projet de loi visant à mettre en place un nouveau fichier regroupant les destinataires effectifs des structures présentes sur la Place a reçu l'aval du Conseil d'État. Qui pointe tout de même du doigt certains aspects.

Approche des vacances oblige, le Conseil d'État met les bouchées doubles pour évacuer un maximum de projets de loi en attente. Parmi la dizaine d'avis publiée en début de semaine figure notamment l'analyse du projet de loi n°7217, qui prévoit la mise en place d'un registre des bénéficiaires. [Un avis de 27 pages](#)¹ rendu sept mois après le dépôt du texte par Félix Braz (Déi Gréng), ministre de la Justice.

[Transposition de la directive européenne](#)² de 2015 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (AML4), le projet loi luxembourgeois n'est pas, selon les Sages, exempts de défauts. Qualifié de «changement de paradigme» par les auteurs du texte, ce dernier prévoit notamment que les frais de fonctionnement du registre soient à la seule charge des entités immatriculées. Une disposition jugée infondée par les Sages qui estiment que «les personnes ayant accès à ce registre (...) contribuent également».

Demande de suppression pure et simple

À savoir les autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme; les professionnels nationaux, autrement dit les organismes d'autorégulation ayant une mission de surveillance et enfin, des «personnes ou organisations résidentes démontrant un intérêt légitime» à connaître le détail d'un bénéficiaire économique. Avec la même logique défendue sur la revalorisation des frais de la CSSF, le Conseil d'État estime qu'«il convient de tenir compte du coût financier impactant les sociétés ou autres personnes morales établies au Luxembourg» et plaide pour que le gouvernement «s'inspire des frais prélevés dans les autres États membres de l'Union».

Autre élément pointé du doigt, la volonté de la coalition d'ajouter à la directive l'obligation de dénoncer «sans délai» une information erronée inscrite au registre des bénéficiaires, «le défaut d'une partie des données inscrites» ou bien encore «le défaut d'une inscription, d'une modification ou d'une radiation». Jugée «difficilement compatible avec les missions» des instances qui auront accès au registre, cette disposition devrait, selon le Conseil d'État, être tout bonnement supprimée, d'autant plus qu'«aucune sanction n'est prévue» soulignent les Sages. Et ces derniers de plaider «à l'instar de ce que proposent l'Institut des réviseurs d'entreprises et la Chambre de commerce», pour la mise en place d'[un délai de 30 jours](#)³.

Registre des fiducies en cours

Enfin, le Conseil d'État note que le projet de loi «oblige les entités immatriculées à fournir aux autorités nationales, sur simple demande, les informations visées à l'article 3 'et les informations sur leur propriétaire légal', sous peine d'une sanction de 125.000 euros. Or, souligne l'avis des Sages, «la notion de 'propriétaire légal' n'existe pas en droit luxembourgeois». D'où la nécessité de «préciser cette notion», car «source d'insécurité juridique», sous peine «d'opposition formelle». Et les membres de l'institution de la rue Sigefroi d'indiquer pouvoir «s'accommoder» du terme «'associés' des entités immatriculées» ou «de la reprise du terme 'propriétaire' sans le qualificatif 'légal'».

Entrée en vigueur le 26 juin 2017, la directive européenne AML4 doit aboutir au Grand-Duché non seulement à la mise en œuvre d'un registre des bénéficiaires, géré par le groupement d'intérêt économique qui s'occupe du Registre de commerce et des sociétés (RCSL), mais aussi d'un registre des fiducies, placé sous la responsabilité de l'Administration de l'enregistrement et des domaines. Cette seconde base de données répertoriera, pour les personnes physiques, leur nom et prénom(s), leur(s) nationalité(s), leurs date et lieu de naissance, leur pays de résidence, leur adresse et leur numéro d'identification. Les personnes morales devront renseigner leur dénomination, leur adresse et leur numéro d'immatriculation. Des amendes comprises entre 250 et 250.000 euros en cas d'informations incomplètes sont prévues dans le projet de loi.

¹ <https://conseil-etat.public.lu/fr/avis/2018/juillet2018/24072018/52580.html>

² <http://paperjam.lu/news/un-registre-des-beneficiaires-pour-lete-prochain>

³ <http://paperjam.lu/news/registre-des-beneficiaires-des-sanctions-disproportionnees>